

GROUPE



Campagne d'information CNRACL

Direction de la relation clients
Octobre 2018

La CNRACL

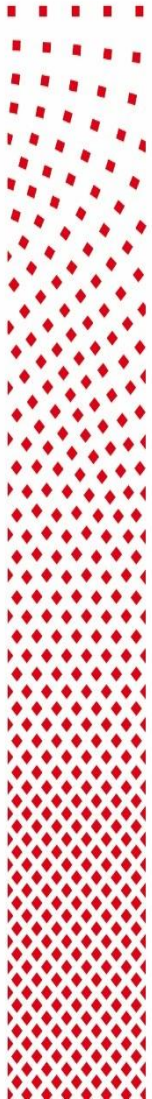
- **Situation du Régime de la CNRACL**
- **Informations sur la réforme à venir**
- **Questions retraites & solidarité**
- **L'invalidité des agents des collectivités locales et le maintien dans l'emploi**
- **Le recueil des coordonnées médiatiques**
- **Les évolutions du droit à l'information**

Le régime de la RAFP

L'IRCANTEC



Situation du Régime de la CNRACL



La situation financière du régime est paradoxale

Chiffres clés CNRACL

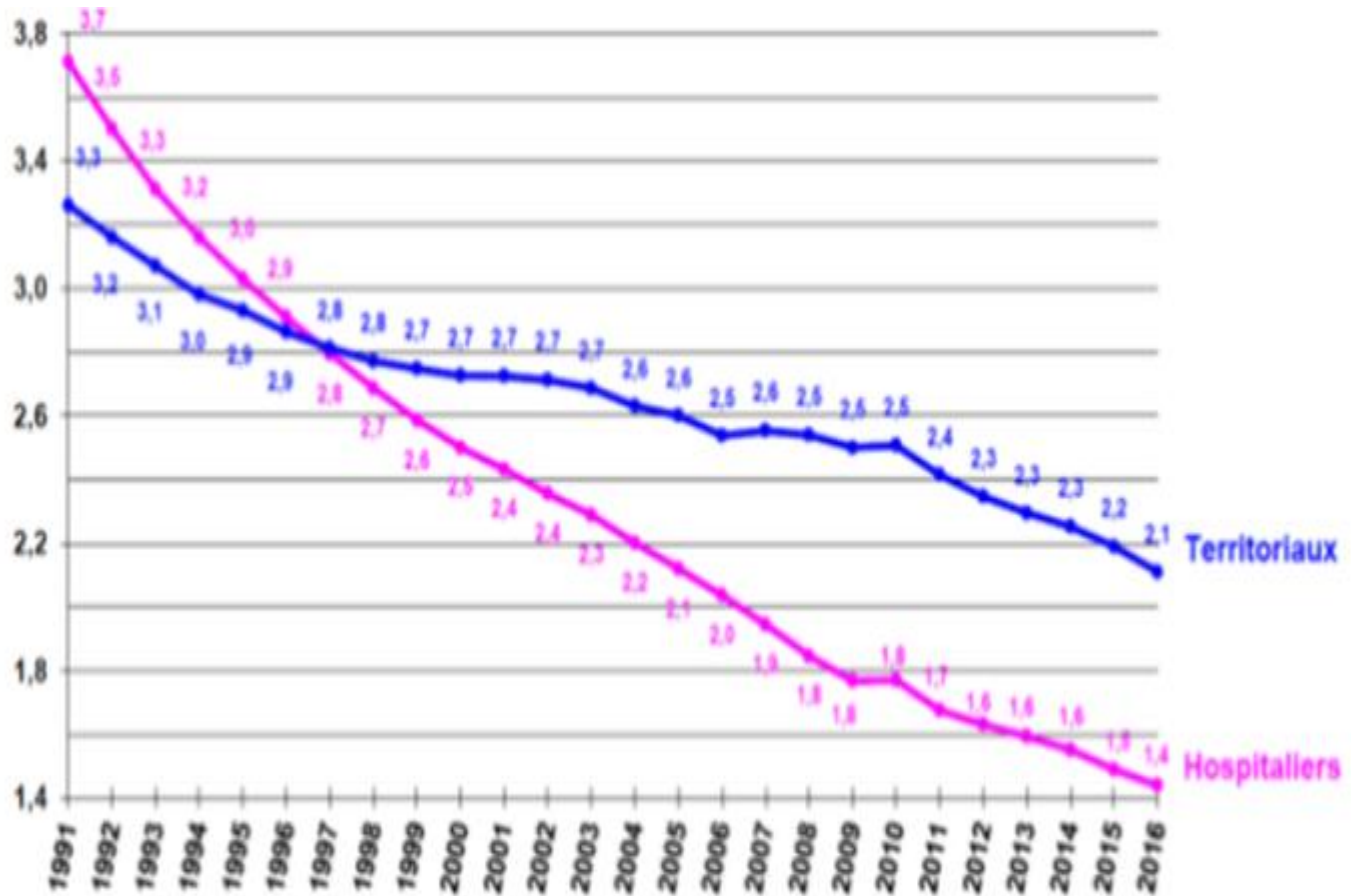
Source : rapport Sénat- PLF2018 - rapport pour avis au nom de la commission des affaires sociales de René-Paul Savary sur les régimes sociaux de retraite

La CNRACL a connu pendant une très longue période un rapport démographique très favorable, en particulier en raison de la décentralisation et de la croissance des effectifs locaux et du dynamisme du recrutement hospitalier.

Rapport démographique (rapport cotisants/pensionnés)

Cotisants	Pensionnés	Prestations légales servies	Cotisations perçues
2.218.660	1.280.165	19,4 Mds €	21,1 Mds €

Rapport démographique 2016



Rapport démographique 2016

- ▶ la masse des cotisants CNRACL, en moyenne annuelle, cesse de progresser : 2,225 millions en 2016 contre 2,230 en 2015.
- ▶ Les prestations servies, sont en forte progression en raison de l'accélération des départs à la retraite. Les retraites versées aux nouveaux pensionnés sont nettement plus élevées que celles qui étaient versées à ceux qui décèdent.
- ▶ Au regard de la pyramide des âges sont prévus dans les 15 prochaines années entre 80 et 90 000 départs à la retraite annuels (contre 59 000 aujourd'hui), essentiellement dans la FPT, que la CNRACL va devoir financer.



Evolution – réforme systémique



Propositions du COR

- ▶ Pour préserver le régime, les règles de liquidation de la retraite dans la fonction publique ainsi que certains dispositifs de retraite anticipée, catégories actives et carrières longues, qui pèsent sur les charges de la CNRACL, pourraient être revus.
- ▶ S'agissant des règles de liquidation, elles devraient évoluer avec la réforme systémique en préparation.

Vers un changement de système de retraite

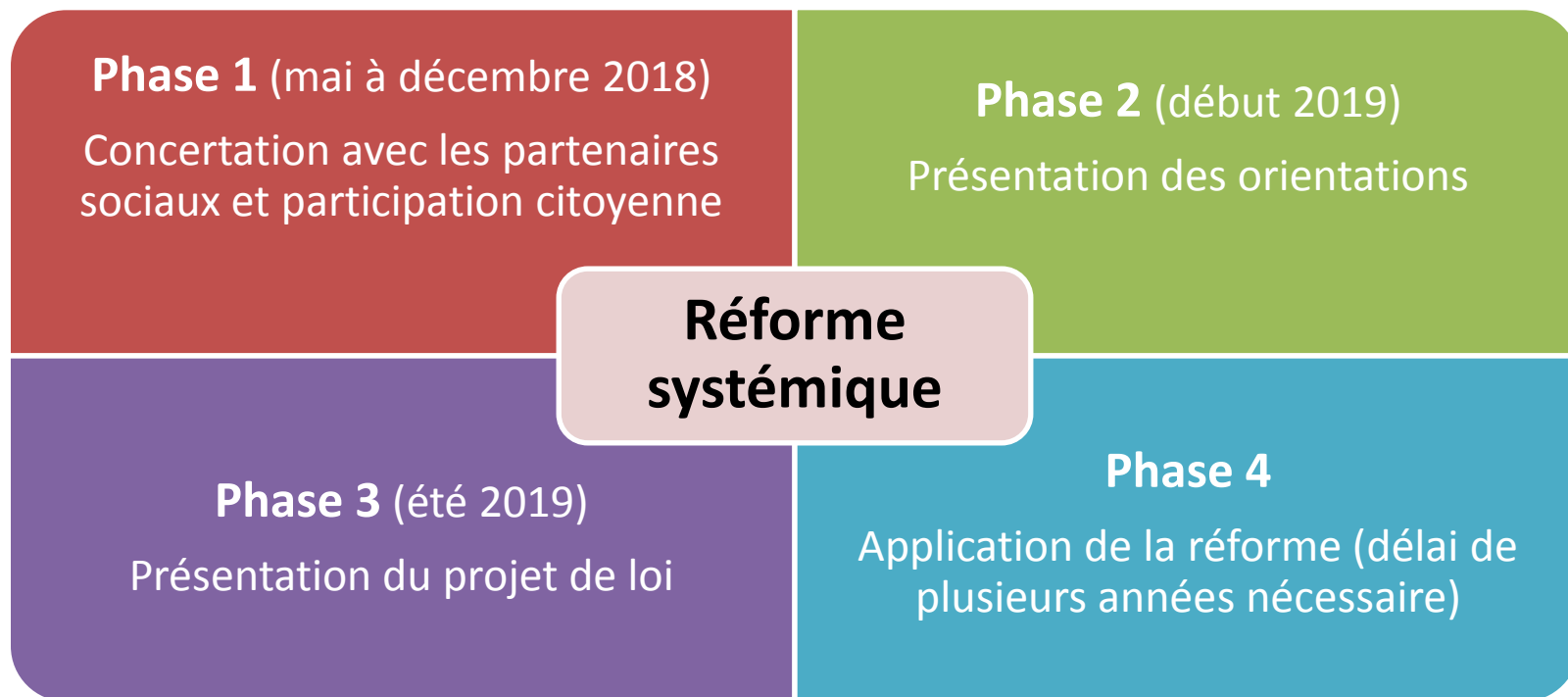
Une modification du système français de retraite souhaité par le Chef de l'Etat

- ▶ Fusion des 37 régimes actuels en un régime universel de retraite
 - objectif : tous les Français disposeront des mêmes droits à la retraite quelle que soit leur carrière.
- ▶ Nomination, depuis le 14 septembre 2017, de **Jean-Paul Delevoye**, haut-commissaire de la réforme des retraites, chargé de préparer un projet de loi qui devrait être présenté d'ici l'été 2019

Les 6 grands blocs thématiques

- ▶ **Définition du nouveau régime** (périmètre, niveau de couverture, assiette et taux de cotisation)
- ▶ **Prise en compte des droits non-contributifs** (maladie, maternité, chômage, minima de pension)
- ▶ **Examen des droits familiaux** (parité hommes/femmes)
- ▶ **Liberté dans la transition vers la retraite** (conditions d'ouverture des droits)
- ▶ **Spécificités de certains parcours professionnels** (conditions des départs anticipés...)
- ▶ **Organisation du futur système et modalités de transition**

Calendrier prévisionnel



Participation citoyenne à la CNRACL

- ▶ Le 21 juin 2018, Claude Domeizel, président de la CNRACL, a invité à l'établissement de Bordeaux 80 affiliés pour participer à un atelier citoyen sur la réforme des retraites, en présence de Jean-Paul Delevoye.
- ▶ L'atelier a permis aux affiliés d'exprimer leurs idées sur le futur système de retraite mais aussi de faire part de leurs doutes et craintes.
- ▶ Les idées qui ont émergé alimenteront la plateforme citoyenne. Une synthèse de tous les ateliers sera mise en ligne le 29 novembre 2018 sur le site de la plateforme.

Participation citoyenne à la CNRACL

► Le HCRR organise en septembre et octobre 2018, **8 rencontres** en France métropolitaine sous forme d'ateliers citoyens:

VILLES	DATES
Montreuil	6 septembre
Lorient	18 septembre
Arras	20 septembre
Strasbourg	2 octobre
Toulon	5 octobre
Angoulême	17 octobre
Dijon	19 octobre
Toulouse	23 octobre

Objectifs:

- Échanger avec les assurés pour débattre et approfondir sur les sujets retraite

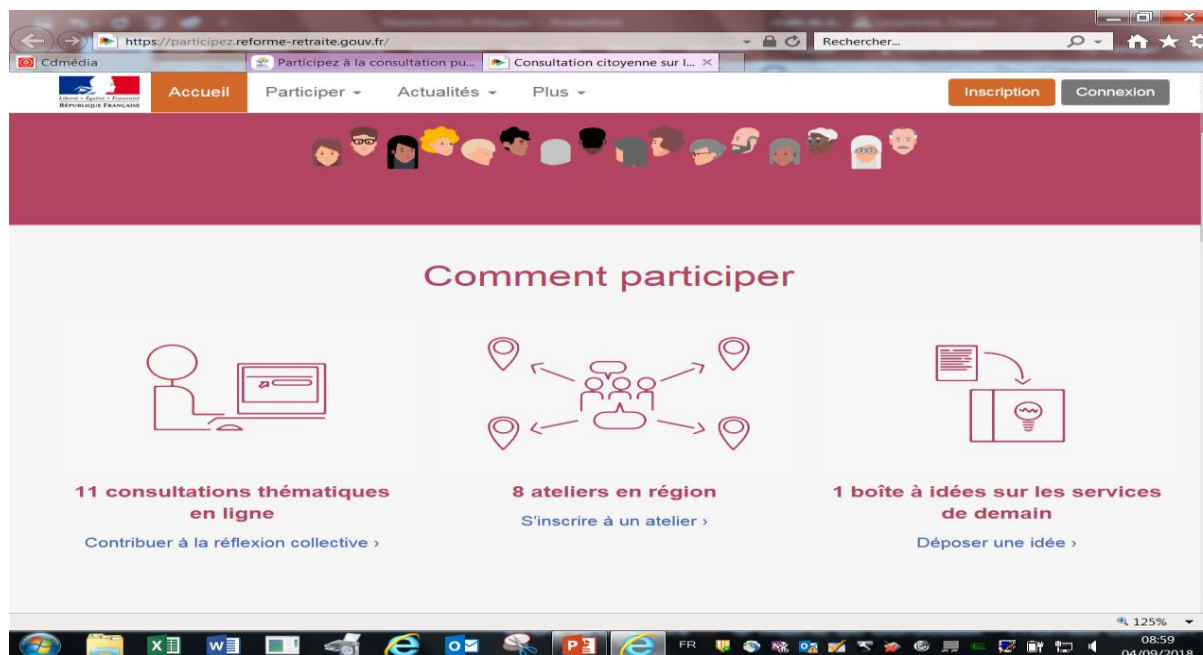
Organisation:

A l'occasion des ateliers, les agents pourront se renseigner sur leur dossier individuel:

- Stand avec des représentants des principaux régimes de retraite:
- Pour le SRE, la CNRACL et l'IRCANTEC: plates-formes téléphoniques

Participer à la consultation publique sur la réforme des retraites

- le Haut-Commissariat à la réforme des retraites a lancé le 31 mai 2018 un vaste dispositif de participation citoyenne, le lien: <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>





Questions retraites et solidarité





- NOUS CONNAÎTRE
- ACTIF
- RETRAITÉ
- EMPLOYEUR
- Me connecter



- ADMINISTRATEURS DE LA CNRACL
- AIDE ET CONTACT
- DOCUMENTS, PUBLICATIONS

- Un régime spécial
- Le conseil d'administration
- Nos activités
- Nos engagements
- Presse

Rechercher une information...



Vous êtes ici > Accueil > **Nous connaître**





Questions Retraites & Solidarité

site CNRACL



Questions
Retraite & Solidarité

Les études
Direction des retraites et de la solidarité

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Votre inscription à la lettre Questions Retraite et Solidarité a été prise en compte.

La prochaine lettre Questions Retraite et Solidarité vous sera adressée à l'adresse suivante :

Principales modifications introduites par les réformes 2003, 2010 et 2014

- Augmentation de la durée d'assurance
 - Recul de l'âge légal
 - Départ anticipé pour carrière longue
 - Suppression du départ anticipé pour parents de 3 enfants
 - Départ anticipé pour handicap
- Effets majeurs
- En 2014, âge de départ 60,7 ans contre 57,6 ans en 2004
 - Depuis 2013, forte progression des départs en carrière longue
 - En 2016, augmentation du nombre de départs en retraite: 9,8% (36 401 départs)

Principales motivations de départ à la retraite

- Atteindre l'âge minimal d'ouverture des droits
 - Obtenir une retraite à taux plein ou un niveau de pension jugé suffisant
 - Ressentir un sentiment de lassitude au travail
- ▶ 42% des fonctionnaires interrogés déclarent être partis à la retraite plus tardivement, leurs motivations
- L'intérêt de l'emploi
 - Conserver une rémunération encore quelques années
 - Augmenter ses droits à retraite
 - Ne pas se sentir prêt pour devenir retraité
 - Attendre une promotion ou un changement de rémunération

Fonctionnaires de catégorie active, une population en baisse

- 50% des fonctionnaires hospitaliers occupent un emploi de catégorie active contre 7% des fonctionnaires territoriaux
- 23% des retraités de la CNRACL partent au motif de la catégorie active contre 33% dix ans auparavant

► Motifs

- droit d'option de certains emplois
- Diminution de la durée passée en catégorie active
 - Reclassement en cours de carrière
 - Entrée plus tardive sur le marché de l'emploi

Questions Retraites & Solidarité N°15

Fonds d'action sociale (FAS)

Une action sociale orientée vers :

- le maintien à domicile
- Le soutien aux plus fragiles
- ▶ Faits marquants 2016:
 - Imprimés de demande d'aides disponibles sur l'Espace personnel
 - 3600 actions de prévention (Ateliers du Bien vieillir)
- ▶ Les chiffres du FAS:
 - + de 77 000 retraités bénéficiaires d'une aide, soit 6,3% des pensionnés
 - 17 000 participants aux voyages proposés par le catalogue «Vacancez-vous » soit + 32% par rapport à 2015

Précompte à la source (PAS) – rappel du principe

- ▶ Toutes les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont concernées (actifs et retraités)
 - Pour les actifs, c'est l'employeur qui collecte le taux, retient l'impôt sur la rémunération et le reverse à l'administration fiscale
 - Pour les pensionnés, c'est la caisse de retraite qui prend le relais

- ▶ Dans le champ des retraites, toutes les prestations imposables sont concernées
 - Pensions de droits propres (dont la CNRACL) et droits dérivés
 - Pensions de bases et complémentaires obligatoires (dont le RAFP)

- ▶ La mise en place du prélèvement à la source est prévue au 1er janvier 2019



PAS – Obligations du collecteur

- ▶ Tous les mois, la caisse de retraite :
 - déclare ses pensionnés à l'administration fiscale via une déclaration spécifique « PASRAU » (prélèvement à la source pour les autres revenus)
 - récupère le taux de prélèvement « taux PAS » qu'elle applique aux pensions.
 - prélève l'impôt de chaque pensionné et le reverse à l'administration fiscale.

- ▶ Transition d'actif à retraité : application par la caisse de retraite du taux neutre les 2 premiers mois. Il s'agit d'un taux barème → (0 pour les petites pensions).

- ▶ Le PAS ne change rien pour les contribuables non imposables : le taux de prélèvement sera automatiquement à 0 et ils ne seront pas prélevés.



PAS - Communication auprès des pensionnés

- ▶ A la place du bulletin de paiement, plusieurs documents porteront les informations relatives au prélèvement de l'impôt
 - L'attestation de paiement, qui indiquera le montant de l'impôt, le taux, l'assiette imposable
 - L'attestation fiscale

- ▶ Ces informations seront également consultables sur l'espace personnel SARA (Service aux Retraités et aux actifs), à créer au moment de sa retraite



PAS – Pour en savoir plus

<http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-2019>
<https://www.cnacl.retraites.fr/retraite/ma-retraite/ma-situation-fiscale>
<https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/je-suis-collecteur>



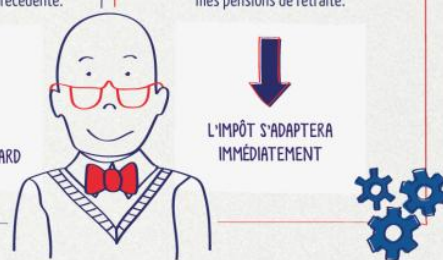
LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS

<p>PRINTEMPS 2018 Déclaration de revenus 2017. Si je déclare en ligne, je dispose de mon taux de prélèvement et je peux opter pour un taux individualisé (différencié au sein de mon couple) ou non personnalisé.</p>	<p>ÉTÉ Mise à disposition de l'avis d'impôt 2017 avec mon taux de prélèvement. Si j'ai déjà une déclaration de revenus papier, je peux opter pour un taux individualisé ou non personnalisé à compter de mi-juillet.</p>	<p>AUTOMNE-HIVER L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur. Pour mon information, ce taux et le montant du prélèvement peuvent être affichés dès le mois de septembre sur mon bulletin de salaire.</p>
<p>JANVIER 2019 Application du Prélèvement à la source. Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.</p>	<p>AVRIL - JUIN Déclaration de revenus 2018. Je dispose de mon nouveau taux de prélèvement, applicable en septembre.</p>	<p>AOÛT - SEPTEMBRE L'administration fiscale envoie mon nouveau taux à mon employeur/ma caisse de retraite.</p>

À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE (EXEMPLE - VARIATION DE REVENUS)

- Je peux simuler mon nouveau montant d'impôt en ligne sur impots.gouv.fr
- Sous certaines conditions, je peux demander à modifier mon taux de prélèvement.
- Mon nouveau taux est pris en compte sur ma fiche de paie suivante.

AUJOURD'HUI	DEMAIN
<p>Je paye l'impôt sur mes revenus de l'année précédente.</p> <p>Par exemple, si je pars à la retraite, je dois m'acquitter de mon impôt sur mes salaires de l'année précédente.</p> <p>↓</p> <p>L'IMPÔT RÉAGIT AVEC UN AN DE RETARD</p>	<p>Je paye l'impôt sur mes revenus de l'année en cours.</p> <p>Ainsi si je pars à la retraite, je m'acquitte de mon impôt sur mes pensions de retraite.</p> <p>↓</p> <p>L'IMPÔT S'ADAPTE IMMÉDIATEMENT</p>





Le maintien dans l'emploi et l'invalidité des agents des collectivités locales



- ▶ Les situations d'inaptitude au poste de travail représentent une problématique en lien notamment avec le vieillissement de la population active
- ▶ Ces situations génèrent des coûts économiques élevés liés à la désorganisation des services, au maintien des revenus, ainsi qu'à la contribution des employeurs en cas de maladies professionnelles ou d'accidents de service
- ▶ Dans ce contexte, un besoin s'est exprimé de la part des grands employeurs en matière de maintien dans l'emploi

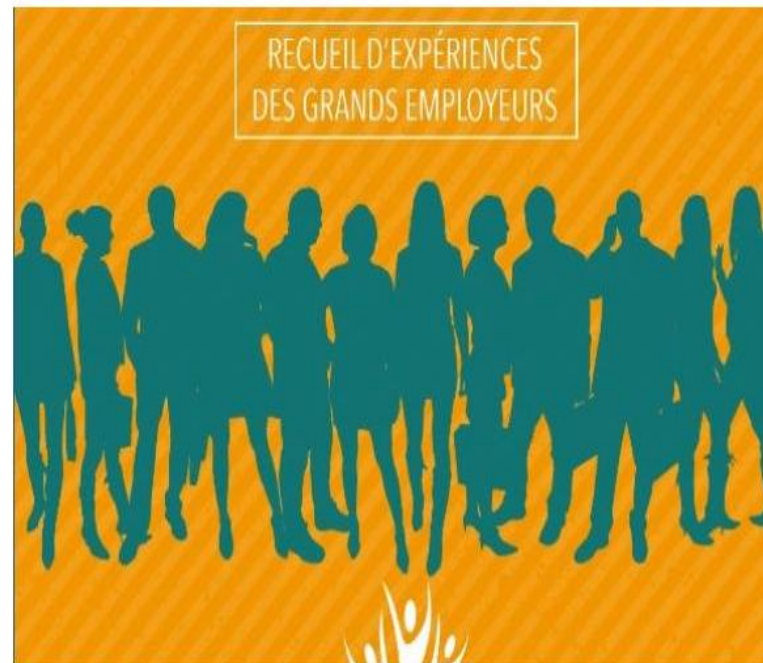
Le guide du maintien dans l'emploi des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

Un ouvrage organisé en trois parties

1. La prévention
 - Présentation du Fonds National de Prévention de la CNRACL
2. L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
 - Repères réglementaires et aides mobilisables
3. Les expériences des grands employeurs pour le maintien dans l'emploi
 - Panorama de la problématique chez les grands employeurs
 - Une vingtaine de fiches-actions classées par thème
 - Le retour à l'emploi
 - Les dispositifs de reconversion professionnelle
 - Les outils
 - Le handicap

Le guide du maintien dans l'emploi

Ce recueil est dès à présent [disponible en ligne](#), ou sur le site de la CNRACL, dans la section "[risque / transition professionnelle](#)" de la rubrique "**Prévention des risques professionnels**".



La couverture du risque invalidité

	Pension d'invalidité de la CNRACL	ATIACL Allocation temporaire d'invalidité
Caractéristiques	Pension définitive	Prestation temporaire (révisable au bout de 5 ans)
Conditions	Inaptitude définitive	Reprise des fonctions
Règles de calcul	Comme 1 pension vieillesse (avec des mécanismes de solidarité)	Selon le taux d'IPP



Recueil des coordonnées médiatiques



Le chantier « Dématérialisation des échanges » (chantier intégré dans la COG CNRACL)

► Objectifs et enjeux du chantier

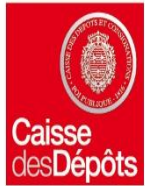
- Dématérialiser les échanges avec les assurés (actifs ou retraités) en lien avec le projet de communication digitale de la DRS

► Mise en place d'un plan d'actions

- Dématérialisation du Bulletin de Paiement, de l'attestation fiscale, de la publication « Climats », des documents du DAI
- Accélération de la collecte systématique des coordonnées médiatiques des assurés
- Mise à disposition des assurés d'un espace d'échanges personnel sécurisé avec le régime

Poursuite du recueil des coordonnées médiatiques pour les populations des pensionnés et des actifs de la CNRACL

- ▶ Pour les pensionnés, mise en place d'actions personnalisées pour promouvoir l'espace personnel
 - Au travers de documents et courriers existants (bulletin de pension, bulletin de paiement....)
 - Par des prestations de proximité
 - Par l'organisation d'un jeu
- ▶ Pour les actifs, expérimentation de recueil des adresses mails professionnelles pour mise en œuvre de la dématérialisation des documents du DAI dès la campagne 2018
 - 2 employeurs pilotes en 2018 : Région Nouvelle Aquitaine et CHU de Lille



Les évolutions du droit à l'information



La dématérialisation des documents du DAI

- ▶ Promulgation de 2 décrets par la DSS afin de rendre la dématérialisation des documents du DAI possible (Décrets n° 2017-881 et 1004 parus au JO les 9 et 10 mai 2017)

- ▶ Proposition du GIP-Union Retraites de procéder à une dématérialisation de masse accélérée du « stock » des assurés en respectant les 3 principes suivants:
 - Détenir l'adresse électronique de l'assuré
 - Prévenir l'assuré de cette dématérialisation
 - **Donner à l'assuré la possibilité de s'opposer à ce positionnement par défaut**

Vers une mise en œuvre accélérée de la dématérialisation



**Avec un plan de communication
Et d'assistance adaptés**

Les supports

Site CNRACL, espace personnel,
lettre des actifs, SVI

Plan de communication dans
lequel les employeurs
seront des « relais
d'information »

Les messages

- Informer de l'existence du SVI, de l'AVI
- Préciser que les documents mis à disposition via l'espace personnel sont téléchargeables et imprimables
-

Deux familles de services pour l'offre inter-régimes

- Les estimations-évaluation (EIR-EVA) pour les assurés **à partir de 45 ans**
- Le simulateur M@rel nouvelle version pour une population **plus jeune** afin de la guider dans ses choix de vie et de carrière sur données réelles et/ou saisie libre



Retraites et solidarité - Espace personnel

Utilisateur interne : [Nom]

Retour à la recherche

ACCUEIL

CONSULTER

DEMANDER

Mon relevé de situation individuelle

Mes simulations retraite

Ma retraite IRCANTEC

Ma prestation RAFP

LIENS UTILES

NOUS CONTACTER

Accueil

Bienvenue sur votre espace personnel.
Dans cet espace personnalisé, vous pouvez consulter des informations, imprimer des documents, effectuer des demandes et communiquer par courriel avec nos services.

Simulations retraite

Simulateur M@rel (info-retraite.fr)



Page d'accueil

MES SERVICES



Conseiller Info
Retraite

Mes données
personnelles

Mes
documents

Mes régimes
de retraite

Mon âge de
départ et
montant

Ma carrière

Bienvenue sur votre compte retraite

Info Retraite est le **site officiel** qui permet d'accéder au service public de la retraite. Vous trouverez ici les services et informations mis à disposition par vos régimes de retraite. Pour accéder à l'ensemble des services en toute sécurité, il est conseillé d'utiliser **FranceConnect**.

Le simulateur **M@rel**, ergonomique et facile d'utilisation, est disponible à tout âge. Il est entièrement gratuit et repose sur les données connues par vos régimes de retraite.

[Simuler ma retraite](#)

Vos services

Il est recommandé d'accéder à votre compte retraite avec FranceConnect. C'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services publics en ligne.



DIRRL

Demande unique inter-régimes de retraite en ligne

Demande inter-régimes de retraite en ligne (DIRLL)

- ▶ Chantier piloté par l'Union Retraite
- ▶ Accès au portail inter-régimes via France Connect
- ▶ Mise en production de ce nouveau télé-service à compter de janvier 2019
- ▶ Enjeux majeurs :
 - Demander une seule fois sa retraite auprès de l'ensemble des régimes, pour une même date de départ souhaitée
 - Fournir les pièces communes une seule fois (RIB, état civil)
- ▶ Le processus de demande de l'agent auprès de son employeur persiste

Impacts de la DIRLL CNRACL

- ▶ L'assuré dépose sa demande pour une date souhaitée, précise un motif, des éléments de situation familiale, des données complémentaires, ses coordonnées bancaires et données fiscales.
- ▶ Il transmet les pièces justificatives
- ▶ Transmission à l'employeur d'un dossier de liquidation initialisé à compléter
- ▶ Poursuite du processus actuel de liquidation
- ▶ Informations à l'assuré du suivi de sa demande.



L'action sociale





Maintien à domicile

- aide ménagère
- aides habitat
- CESU vie pratique
- aide téléassistance

Prêts sociaux



Situation de fragilité

- Energie
- Santé
- Équipement ménager
- Vacances
- Hébergement en établissement
- Scolaire
- Déménagement

Aides exceptionnelles

Aides pour enfant handicapé

Fonds d'Action Sociale

POUR RECEVOIR UN IMPRIMÉ

Préparez votre numéro de sécurité sociale (figurant sur votre carte vitale) et votre numéro de pension, ils vous seront demandés.



INTERNET : WWW.CNRACL.RETRAITES.FR

Espace personnel



TÉLÉPHONE : 0800 973 973

(NUMÉRO GRATUIT)



COURRIER AFFRANCHI

Caisse des Dépôts
CNRACL - Fonds d'action sociale
Rue du Vergne - 33059 Bordeaux cedex

POUR NOUS CONTACTER OU ÊTRE INFORMÉ DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE



TÉLÉPHONE : 05 56 11 36 68

Les chargés d'accueil vous renseignent
tous les jours ouvrables de 9h00 à 16h00
Un serveur vocal est à votre disposition 24h/24 et 7 jours/7



INTERNET : WWW.CNRACL.RETRAITES.FR

Onglet "RETRAITÉ"
rubrique "AIDE ET CONTACT"



COURRIER AFFRANCHI

Caisse des Dépôts
CNRACL - Fonds d'action sociale
Rue du Vergne - 33059 Bordeaux cedex



**ESPACE
PERSONNEL**

SOYEZ EN CONTACT PERMANENT

Votre espace personnel (en haut à droite, sur le site internet) vous propose d'ores et déjà **un ensemble de services et d'informations utiles** : l'édition de vos attestations de paiement et fiscale, la consultation de vos 12 derniers paiements et un contact par courriel avec votre caisse de retraite. Vous pouvez désormais y effectuer directement vos demandes d'imprimés.

Vous pouvez également consulter le suivi de vos demandes d'aides.

Aussi, pensez à compléter ou actualiser dès à présent vos coordonnées courriel et téléphone portable.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, n'hésitez plus, l'espace personnel est **gratuit et sécurisé, accessible 7j/7, 24h/24**



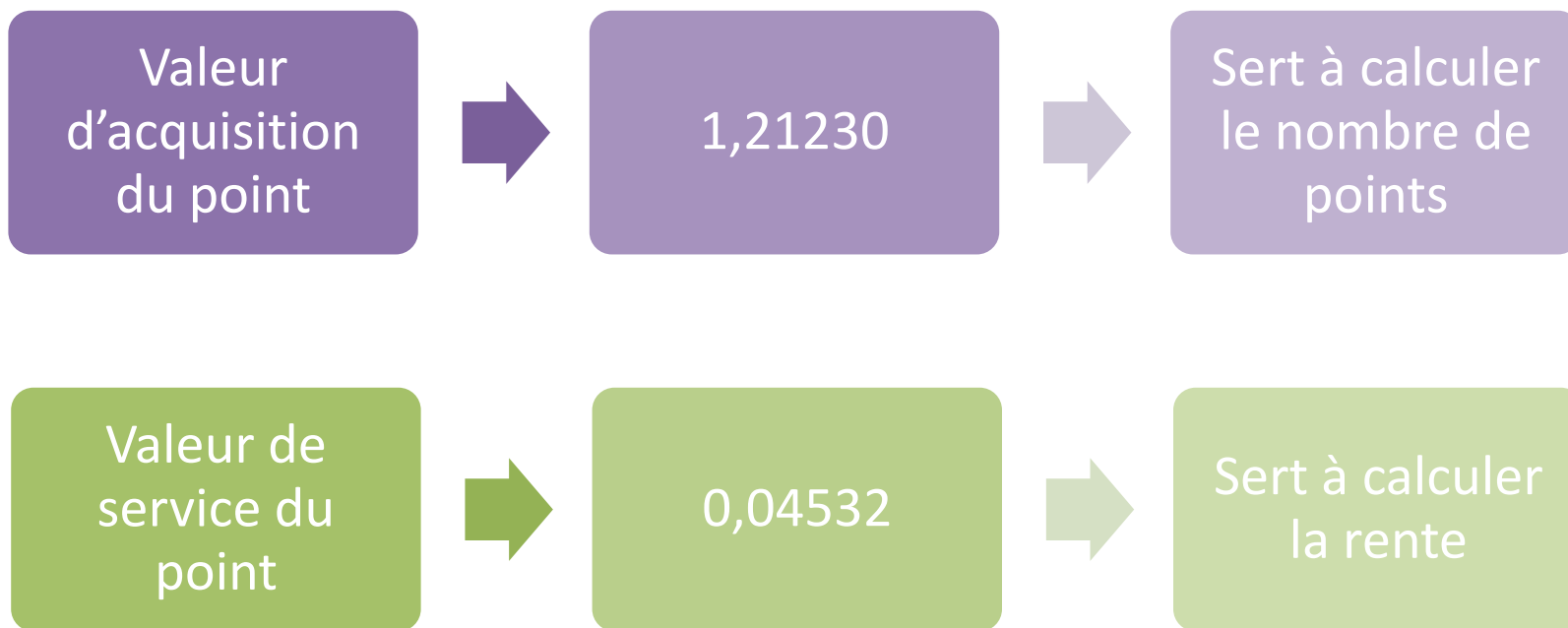
Le Régime de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)



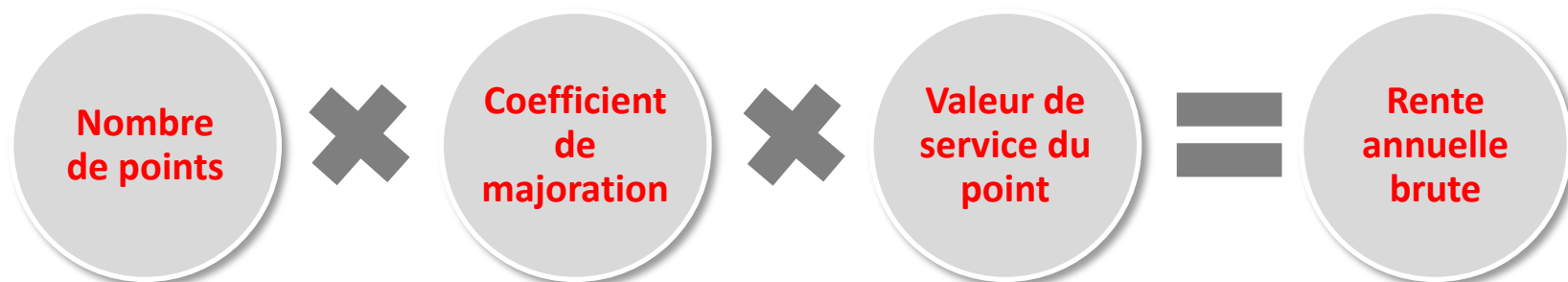
Les chiffres clés au 31 décembre 2017

- ▶ Plus de **4,5 millions** de comptes individuels retraite alimentés
- ▶ Plus de 38 000 employeurs cotisants
- ▶ 1,75 milliards d'€ de cotisations perçues
- ▶ 22,4 milliards d'€ encaissés depuis la création du régime en 2005
- ▶ 141 645 liquidations dont 108 203 sous forme de capital et **33 442** sous forme de rente
- ▶ 103 215 rentes ordonnancées dont 68 965 pour les retraités de la FPE et 34 250 pour les bénéficiaires de la FPT et de la FPH
- ▶ 367,6 M € de prestations ordonnancées pour les **3 fonctions publiques** désignées

Les différentes valeurs du point RAFP



Calcul de la rente



Exemples de coefficients âge

62 ans : 1
65 ans : 1,12
70 ans : 1,40

Exemple:

6000 points acquis/ Départ à **62** ans en **2022**

Montant annuel : $6000 \times 0,04532 \times 1 = \mathbf{272 \text{ €}}$

Montant de la rente

Nombre de points



Coefficient de majoration



Valeur de service du point



Coefficient de conversion



Capital brut

Exemples de coefficients de conversion

62 ans : 24,62

63 ans : 23,92

64 ans : 23,22

65 ans : 22,51

70 ans : 18,90

75 ans : 15,24

Exemple:

5000 points acquis/ Départ à 62 ans en 2022

Capital (versement unique) : 227€ X 24,62 = **5579 €**

- ▶ L'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) propose désormais aux employeurs publics et aux fonctionnaires cotisants deux séries de cinq tutoriels vidéos chacune
- ▶ Pensées comme des outils pédagogiques et ludiques, ces deux séries de vidéos, l'une plutôt adressée aux employeurs, l'autre aux bénéficiaires
- ▶ Ces vidéos sont disponibles sur le site Internet du RAFP à la rubrique [Vidéothèque](#), ou bien sur [la chaîne Youtube](#) de l'Établissement.

5 tutoriels Employeurs :



Tutoriel n°1 : La déclaration individuelle

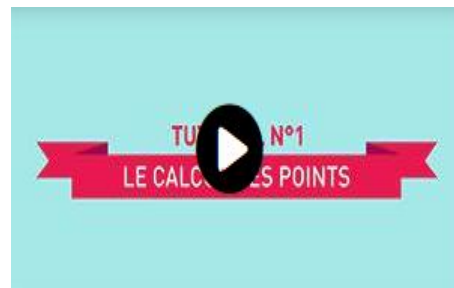
Tutoriel n°2 : Les cotisations

Tutoriel n°3 : Le traitement du CET

Tutoriel n°4 : Les agents détachés

Tutoriel n°5 : Les employeurs

5 tutoriels Bénéficiaires :



Tutoriel n°1 : Le calcul des points

Tutoriel n°2 : Votre prestation

Tutoriel n°3 : Le compte épargne temps

Tutoriel n°4 : La réversion

Tutoriel n°5 : La liquidation



The screenshot shows the RAFP website interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: RAFP ET ERAFP, BÉNÉFICIAIRES, EMPLOYEURS, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE, and APPELS D'OFFRES. The RAFP logo is prominently displayed, with the text 'Relevé additionnel de la Fonction publique' below it. On the left side, there is a vertical sidebar with several icons and labels: a magnifying glass for 'RECHERCHER', a group of people for 'VOUS ÊTES', a calculator for 'CALCULETTE DE POINTS', a percentage sign and Euro symbol for 'SIMULATEUR DE PRESTATION', a stack of papers for 'ESPACE PRESSE', and an envelope for 'LETTRE D'INFORMATION'. The main content area features a large banner for 'L'ERAFP participe au LANCEMENT DE LA PREMIERE EMISSION SOUVERAINE VERTE FRANÇAISE'. Below the banner, there are two columns of news items. The first column is titled 'BÉNÉFICIAIRES' and the second is titled 'EMPLOYEURS'. Both columns have a date of 'LE 22 JUIN 2017' and a headline 'L'ERAFP lance deux séries de tutoriels vidéos'. The third column is titled 'ISR' and '100% SOCIALEMENT RESPONSABLE', featuring a globe icon. At the bottom of the news items, there are links to 'ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE PERSONNEL', 'COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PRESTATION ?', and 'INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER'.

RAFP
Relevé additionnel
de la Fonction
publique

RAFP ET ERAFP BÉNÉFICIAIRES EMPLOYEURS UN INVESTISSEUR RESPONSABLE APPELS D'OFFRES

RECHERCHER

VOUS ÊTES

CALCULETTE DE POINTS

SIMULATEUR DE PRESTATION

ESPACE PRESSE

LETTRE D'INFORMATION

L'ERAFP participe au
**LANCEMENT DE LA PREMIERE
EMISSION SOUVERAINE VERTE
FRANÇAISE**

POUR CONSULTER L'ARTICLE,
CLIQUEZ ICI

BÉNÉFICIAIRES

LE 22 JUIN 2017

L'ERAFP lance deux séries de tutoriels vidéos

Après la mise en place de lettres d'information dédiées permettant de suivre son actualité, l'Établissement...

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE PERSONNEL

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PRESTATION ?

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

EMPLOYEURS

LE 22 JUIN 2017

L'ERAFP lance deux séries de tutoriels vidéos

Après la mise en place de lettres d'information dédiées permettant de suivre son actualité, l'Établissement...

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE EMPLOYEUR

DOCUMENTS ET GUIDES PRATIQUES

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

ISR

100%

**SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

Le site : Employeurs



RAFP ET ERAFP

BÉNÉFICIAIRES

EMPLOYEURS

UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

APPELS D'OFFRES

QUELS SONT LES
BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME ?

L'IMMATRICULATION DE
L'EMPLOYEUR

CALCUL ET VERSEMENT DES
COTISATIONS

LE COMPTE EPARGNE TEMPS

LA DÉCLARATION
INDIVIDUELLE

INFORMATIONS, DOCUMENTS
ET GUIDES PRATIQUES

QUESTIONS FRÉQUENTES

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE
EMPLOYEUR

KIT DE COMMUNICATION



Le site : Bénéficiaires



RAFP ET ERAFP

BÉNÉFICIAIRES

EMPLOYEURS

UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

APPELS D'OFFRES

QUI COTISE AU RAFP ?

CALCULER VOS COTISATIONS
ET VOS POINTS RAFP

CONVERTIR VOS JOURS CET

CALCUL ET PAIEMENT DE
VOTRE PRESTATION RAFP

DEMANDER VOTRE
PRESTATION RAFP

LA RÉVERSION

DROIT À L'INFORMATION

QUESTIONS FRÉQUENTES

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE
PERSONNEL

